

Newsletter Décembre 2017

NOUVELLES DU BASSIN D'ARCACHON ET SON BASSIN VERSANT ET DE L'ÉCOLOGIE EN GÉNÉRAL

Pour une année 2018 réussie



Que souhaiter ? Une réelle prise en compte par les décideurs de la fragilité des écosystèmes marins et terrestres - Un plus grand respect de l'environnement par chacun - Votre soutien pour aider les Écocitoyens à rester vigilants, à mener des actions de sensibilisation, à suivre les dossiers toujours plus nombreux intéressant l'environnement, à dénoncer toute infraction à la législation en vigueur - Mais surtout, bonheur et santé pour vous-mêmes et vos proches !

NOS RENDEZ-VOUS EN JANVIER

Samedi 6 le matin à 10 h à la Maison du Port: réunion mensuelle

Au menu : les dernières nouvelles, vos questions et... la galette des rois.



Samedi 6 l'après-midi de 14.30 h à 16 h: sortie

plage

RV à 14.30 h devant la capitainerie du port du Bétey, retour au plus tard à 16 h.

OBJECTIFS : Collecter les déchets abandonnés ou échoués - Sensibiliser aux trésors de la laisse de mer et aux méfaits des nettoyages mécaniques.

Les enfants sont invités à accompagner les adultes. Prévoir vêtements adaptés à la saison, bottes et gants (de ménage ou de jardinage). Nous fournirons des sacs poubelle et un goûter.

ATTENTION : En cas d'intempéries, la sortie sera reportée. Écoutez dans la matinée le message d'accueil sur le téléphone de l'asso (07 69 40 57 40), il vous dira si la sortie est maintenue ou annulée.

LE SCOT EST ANNULÉ !

Petit cadeau de fin d'année bien mérité, le 27 décembre, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté les demandes du SYBARVAL, Syndicat mixte du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, d'annuler le jugement prononcé en première instance annulant le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale.

Voir [ceba-scot-arre-t-ca-bordeaux.pdf](#).

Merci à la CEBA et à la SEPANSO, auxquelles nous sommes affiliés, pour avoir si courageusement défendu notre cause.

Bien qu'ayant reçu l'accord du Préfet, cet important document de planification, élaboré et approuvé par les 17 maires en 2013, devait donner une vision à 20 ans du territoire et de son évolution en matière d'urbanisme. Mais faute d'avoir intégré les associations de protection de l'environnement à la concertation, faute d'avoir écouté leurs mises en garde, le SYBARVAL peut maintenant mettre au panier le fruit de 5 années de travail, qui aura coûté plus d'1 million d'euros aux contribuables, et repartir à zéro - d'autant qu'entre-temps, la législation a beaucoup évolué...

Voie rétrolittorale

La phase préparatoire à la concertation lancée par le Département sur le "Projet de Déplacements durables Nord Bassin" se poursuit. Nous avons participé à tous les ateliers proposés pour faire entendre la voix de l'environnement. Pour nous, la **priorité absolue** est au développement des **transports collectifs**, l'offre actuelle étant très largement insuffisante.

Tous les comptes-rendus des réunions et présentations de cette phase sont accessibles [ICI](#).

Une seconde phase de concertation, dite "préalable" (?), devrait démarrer prochainement, avec des réunions publiques et des ateliers géographiques "afin de débattre et de mener une analyse comparative des scénarios et solutions". Nous vous tiendrons informés dès que les dates de ces réunions seront connues.

Forêts en gestion communale et certification PEFC



Nous avons publié dans les newsletters mai et juin 2017 des articles sur la problématique gestion de nos forêts par les communes, car l'État considère qu'elles ne garantissent pas une gestion durable. Si elles persistent à se dédouaner de l'obligation qui leur est faite de passer au Régime forestier (= gestion par l'ONF), le renouvellement de la certification PEFC pourrait leur être refusé. Privées de ce label, les communes ne pourraient plus vendre leur bois comme certifié PEFC..

Parc Naturel Marin : Laisse de mer et nettoyage mécanique des plages

Qu'appelle-t-on "laisse de mer" ? C'est l'accumulation par la mer de débris naturels (coquillages, algues ou herbes marines, os de seiche, œufs d'animaux marins, mues de crustacés, tubes calcaires de vers marins, méduses échouées, bois mort, etc.) drossés à la limite supérieure de la marée. C'est pourquoi la laisse de mer est un habitat protégé au titre de Natura 2000 car, malgré les déchets d'origine anthropique qui s'y mêlent, elle accueille de nombreuses espèces fauniques et floristiques (voir l'article Wikipedia). Hélas, grâce à la pression des maires du Bassin qui siègent tous au Conseil de gestion du PNM - et malgré les réserves exprimées par Bassin d'Arcachon Écologie - il est maintenant acté dans le Plan de gestion validé que les plages "touristiques" (mais lesquelles ne le sont pas ?) peuvent être nettoyées mécaniquement. Pourtant, ils ne peuvent pas dire qu'ils ne savaient pas. Lire [ICI](#).

CEBA : Renouvellement du bureau

La Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon a élu son nouveau bureau pour un an : président Jacques Storelli (au titre de la SEPANSO), vice-présidents Patrick du Fau de Lamothe (Arc'Eau), Joël Mellet (Protection et Aménagement Lège-Cap Ferret) et Pierre Vuilleumier (Vive la Forêt) - ce dernier étant par ailleurs membre de notre bureau collégial.

Félicitations



Après avoir soutenu devant la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux une thèse intitulée "Écocitoyenneté et démocratie environnementale", Julien Vieira est désormais docteur en droit de l'environnement et de l'urbanisme. Nous sommes fiers de le compter parmi les membres de notre bureau collégial où ses compétences ne sont déjà plus à démontrer.

-o-o-o-o-O-o-o-o-o